Yvelines
Conseil général

eau seine NORMANDIE

Atelier thématique « Eau dans la ville »

4 février 2014

Les agences de l'eau

6 agences de l'eau

6 comités de bassin

le statut

- *établissements publics de l'État dotés d'une autonomie financière, placés sous la tutelle du Ministère chargé de l'environnement et du Ministère chargé des finances.*

la mission

- *promouvoir une gestion équilibrée et solidaire de la ressource en eau*
- *contribuer à l'amélioration de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques*
- *retrouver le bon état écologique des eaux d'ici à 2015.*

les moyens

- *une politique de double incitation financière s'inscrivant dans le cadre d'un programme d'actions pluriannuel ayant reçu un avis conforme du comité de bassin.*

Les agences de l'eau

la double incitation financière

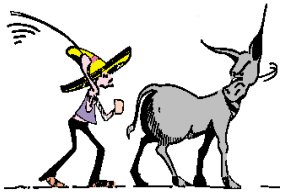

redevances

"qui pollue ou qui prélève, paye"

"qui protège la ressource ou qui épure est aidé"

aides financières

« l'agence de l'eau agit comme une mutuelle au service de l'eau »

Le 10e programme 2013 - 2018

4,7 milliards d'euros d'aides sur **6 ans**
correspondant à 6,3 milliards d'euros de travaux
des collectivités et des entreprises

10e
Programme

Atteindre le bon état écologique
de 2/3 des eaux en 2015
(Directive européenne Cadre sur l'Eau)

Défi 1 du SDAGE : Diminuer les pollutions ponctuelles

Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine

Actions aidées

1) Gestion à la source des EP
2) Dépollution

Bassin d'orage

Bassin planté

Décanteur lamellaire

Défi 1 du SDAGE : Diminuer les pollutions ponctuelles

Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine

Actions aidées – Gestion à la source des eaux de pluie

- **Maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement**
- **Réduction des volumes d'eaux de ruissellement collectés lors de pluies courantes (< 1 an)**

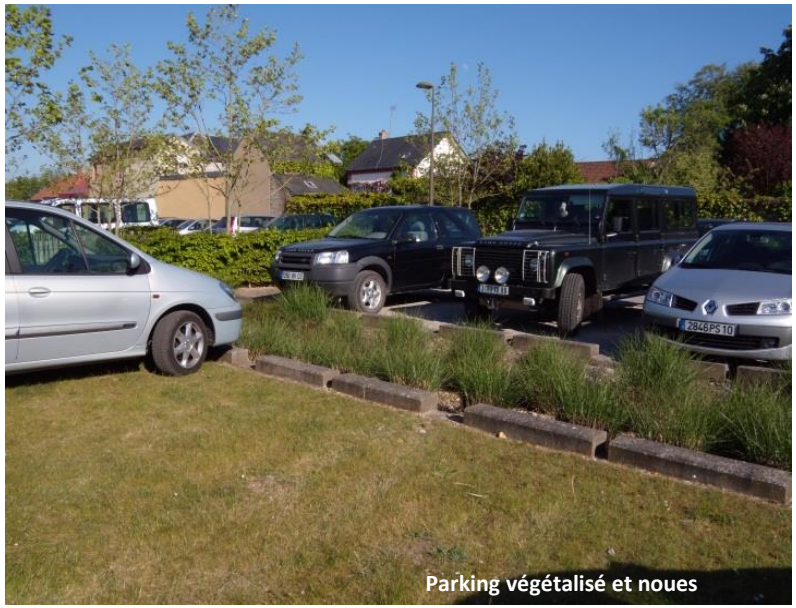
Parking végétalisé et noues

Noues de récupération des eaux de ruissellement de voirie

Défi 1 du SDAGE : Diminuer les pollutions ponctuelles

Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine

Actions aidées – Gestion à la source des eaux de pluie

- **Réduction de l'imperméabilisation artificielle des sols**
- **Gestion à ciel ouvert**

Toiture végétalisée

Mare permettant de recevoir les eaux pluviales

Défi 1 du SDAGE : Diminuer les pollutions ponctuelles

Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine

Actions aidées – Travaux de dépollution

- **Dépollution : traitement, de stockage-restitution des effluents vers un ouvrage d'épuration, recueil et d'élimination des déchets flottants**

Décanteur lamellaire

Décanteur compact

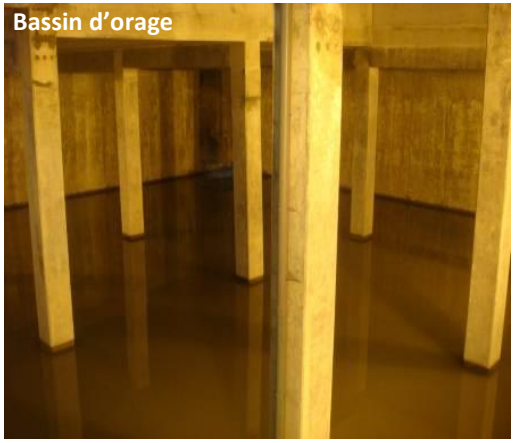
Bassin d'orage

Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine

Modalités d'aide

Nature des travaux	Taux d'aide (S= subvention A = avance)
Etudes spécifiques - Réduction des pollutions par temps de pluie	S 50%
Réduction à la source des écoulements de temps de pluie en zones urbaines – Collectivités (zones U des PLU et POS)	S 70%*
Dépollution des rejets urbains par temps de pluie – Collectivités (zones U des PLU et POS)	S 40%* + A 20%
Appel à projets pour les aménagements urbains exemplaires (zones AU)	Modalités définies en 2014

* **Appliqué sur montant retenu après comparaison au prix plafond**

Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine

Modalités d'aide: prix plafond

Nature des travaux	Champ d'application	Prix plafond
Réduction à la source des écoulements de temps de pluie en zones urbaines – Collectivités	Surface imperméabilisée existante diminuée de +10%	30 €/m² aménagée
	Autres cas	18 €/m² aménagée
Dépollution	Uniquement dépollution sur réseaux unitaires	1070 × Rdt (DBO + MES) + 468 €/m³ d'eau stockée
	Ouvrages à double fonction sur réseaux unitaires	640 × Rdt (DBO + MES) - 36 €/m³ d'eau stockée
	Uniquement dépollution sur réseaux pluviaux	1000 × Rdt (DBO + MES) €/m³ d'eau stockée

Constitution d'un dossier de demande d'aide

Dossier de demande d'aide

Contacter l'AESN: éléments techniques à fournir selon la nature du projet

secrétariat service investissements collectivités 78,91: tél: 01 41 20 19 19

1) Pièces administratives

- Délibération du conseil municipal, syndical
- Planning des travaux

2) Pièces techniques

- Note de présentation du maître d'ouvrage et du projet
- CCTP
- Plan du projet
- Mémoire technique du prestataire retenu
- Devis du prestataire retenu

Circuit de validation d'un dossier de demande d'aide

Instruction par l'agence

Dépôt d'un dossier (8 semaines avant date de commission)

Validation par commission des aides si :
- **Aide > 100 000 € (pluvial)**

Signature par le DG de la convention d'aide financière

Démarrage des travaux

(commande , ordre de service)

Dates commissions 2014 :
- 11 février
- 8 avril
- 24 juin
- 7 octobre
- 2 décembre

Toiture végétalisée

Merci de votre attention

Jade Pellerin, chargée d'opérations

Tél: 01 41 20 16 70

Courriel: pellerin.jade@aesn.fr

Demander le document d'orientation pour une meilleur maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement:

http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=7382